Saisie des vœux

Mode d'emploi

Tous les participants formuleront leurs vœux, 30 vœux maximum, au moyen de l'application i-prof, dans « les services » puis SIAM et « phase intra-départementale », à partir de tout ordinateur relié à internet, chez soi, à l'école, dans les locaux de la circonscription, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère. (prendre rendez vous) …

Chacun pourra :

du 23 mars 2015

au 13 avril 2015

Entrer des vœux
Modifier des vœux
Annuler des vœux
Ajouter des vœux
Vérifier ses vœux

Consultation des postes et saisie des vœux

La liste des postes interne à l'application SIAM permet une recherche par commune, catégorie de postes etc … – penser à consulter la rubrique « commentaire » dans laquelle figurent des informations particulières à certains postes.

La saisie peut être effectuée soit en cliquant sur les postes sélectionnés dans la liste interne à l'application SIAM, soit directement après avoir préparé sa liste de vœux au moyen des documents mis en ligne sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère.

Les vœux formulés peuvent être des vœux précis sur une école, ou des vœux globaux sur une zone géographique.
Un vœu formulé sur une zone géographique signifie pouvoir obtenir tout poste situé à l'intérieur de la zone concernée, dans la ou les fonctions sollicitées.

Les personnels affectés à titre provisoire ou sans poste ont **l'obligation de formuler au moins 5 vœux globaux portant chacun sur une zone géographique différente.**

Exemple :

1. **ZONE CENTRE** : ENS.CL.ELEM
2. **ZONE AUTOUR DE BOURGOIN** : ENS.CL.ELEM
3. **ZONE VALS DU DAUPHINE** : ENS.CL.ELEM
4. **ZONE HAUT RHONE DAUPHINOIS** : ENS.CL.ELEM
5. **ZONE ISERE RHODANIENNE** : ENS.CL.ELEM

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux ; il convient donc que celle-ci soit vérifiée avec la plus grande attention. Il est recommandé d'éditer le récapitulatif des vœux.
Aucune correction ne sera effectuée ultérieurement par l'administration quel que soit le motif invoqué par l'intéressé.

Compte rendu de saisie

Dans les jours suivant la fermeture du serveur, un compte rendu (ou accusé de réception) sera transmis **dans le dossier i-prof (rubrique « votre courrier »).**
Il comportera les vœux saisis et les éléments **bruts du barème (à l'exclusion de toute majoration).**
Les éventuelles contestations du barème devront être présentées immédiatement au moyen de la messagerie i-prof.
Après la réunion du groupe de travail du 5 mai 2015, un second compte rendu validant les vœux et le barème complété des éventuelles majorations sera transmis. Une dernière vérification devra être effectuée ; **au delà du 11 mai 2015** aucune modification ne pourra être apportée, les opérations d'affectation étant alors trop avancées.

Consultation des résultats

Par « SIAM », « consultation des résultats » et ensuite dans son dossier i-Prof (rubrique « votre courrier ») chaque participant aura connaissance des résultats de sa demande à l'issue de la **CAPD du 2 juin 2015** et éventuellement du **groupe de travail relatif aux opérations d'ajustements du 30 juin 2015**.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone, les services ne pouvant répondre à des interrogations téléphoniques qui n'offrent aucune garantie quant à l'identité de l'interlocuteur.

Seul l'arrêté d'affectation qui sera transmis ultérieurement officialisera la nomination.

Mise à jour février 2015